

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 21656**

### Intitulé

Cynotechnicien de la sécurité publique

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Centre d'instruction et d'entraînement cynophile

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Gérante

### Niveau et/ou domaine d'activité

**V (Nomenclature de 1969)**

**3 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le cynotechnicien de la sécurité publique exerce de jour comme de nuit sur toutes formes de sites seul ou avec son chien des missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique. Outre des missions d'intervention il a des relations de proximité avec la population et applique les pouvoirs du maire.

La certification atteste que titulaire de la certification est capable de :

Employer son chien dans le strict respect de la légitime défense.

se placer durant un contrôle vis à vis de ses collègues.

Assurer la capture des chiens errants et/ou dangereux

Gérer son matériel et son maintien en condition.

Gérer l'équilibre nutritionnel du chien.

Déceler les problèmes de santé du chien et lui apporter les premiers soins.

Maintenir la condition physique de son chien.

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Il exerce les missions de prévention nécessaires au maintien du bon ordre, de la sûreté, de la sécurité et de la salubrité publique.

Intervient en renfort de collègues en difficultés. Assure une relation de proximité avec la population. Application stricte des pouvoirs du Maire.

Cynotechnicien de la Police Municipale

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

K1707 : Surveillance municipale

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Epreuves pratiques de mise en application sur le terrain des connaissances théoriques évaluées par ailleurs : obéissance, discipline tactique, placement des frappes muselées, placement du mordant, travail des différents paramètres, progression, schémas d'intervention/interpellation sur individu, gestion mouvements de foule.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION                      | OUI NON |   | COMPOSITION DES JURYS                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------|---------|---|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant |         | X |                                                                                                                                              |
| En contrat d'apprentissage                                       |         | X |                                                                                                                                              |
| Après un parcours de formation continue                          | X       |   | Directeur du C.I.E.C.<br>1 chef de service<br>2 chefs de brigade canine<br>2 cynotechniciens (police nationale et/ou gendarmerie nationale). |
| En contrat de professionnalisation                               |         | X |                                                                                                                                              |
| Par candidature individuelle                                     |         | X |                                                                                                                                              |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2010                      | X       |   | Directeur du C.I.E.C.<br>1 chef de service<br>2 chefs de brigade canine<br>2 cynotechniciens (police nationale et/ou gendarmerie nationale). |

|                                  | OUI | NON |
|----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie |     | X   |

**Base légale****Référence du décret général :****Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 19 avril 2011 publié au Journal Officiel du 12 mai 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau V, sous l'intitulé Cynotechnicien en sécurité publique avec effet au 03 février 2006, jusqu'au 12 mai 2013.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :****Références autres :**

Arrêté du 17 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 21 décembre 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, avec effet au 30 janvier 2018, jusqu'au 21 décembre 2021.

Arrêté du 9 janvier 2015 publié au Journal Officiel du 30 janvier 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau V, sous l'intitulé "Cynotechnicien de la sécurité publique" avec effet au 12 mai 2013, jusqu'au 30 janvier 2018.

**Pour plus d'informations****Statistiques :****Autres sources d'information :**

[www.yannlesourd.fr](http://www.yannlesourd.fr)

<http://www.yannlesourd.fr>

**Lieu(x) de certification :**

C.I.E.C. Route de Lesches

77450 TRILBARDOU

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

C.I.E.C. Route de Lesches - 77450 Trilbardou

HM Cynophile - rue du Tertre Chérisy - 77000 Vaux Le Pénil

**Historique de la certification :**

**Certification précédente :** Cynotechnicien en sécurité publique